



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 13 FEVRIER 2018**



Le treize février deux mille dix-huit (13/02/2018), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le onze janvier deux mille dix-huit (11/01/2018), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie - RICHARD Evelyne - COUSSEAU Félix - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine - GUIET Jérôme - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline - RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François
<u>Absents ou Excusés :</u>	AUBRET Béatrice - BARTHÉLÉMY Éric - FRADET Jean-Pierre - LETARD Céline
<u>Pouvoirs :</u>	AUBRET Béatrice à PLISSONNEAU Guy BARTHÉLÉMY Éric à COUSSEAU Félix LETARD Céline à RICHARD Evelyne
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 16 Janvier est approuvé après la modification suivante :

8☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne

A. Commissions Communautaires

2 -Habitat

Madame BROSSARD fait le compte-rendu de la commission Habitat :

Les partenaires SOLIHA (sur ex pays de Palluau) et HATEIS (sur ex CCVB) ont été reconduits pour les aides Habitat.

Les 2 partenaires disposeront d'une caisse d'avance

2. ☞ Fonctionnement de la commune : synthèse interventions 2017 par le SDIS sur la commune

Le sujet sera présenté lors d'une prochaine réunion

3. ☞ Commission Finances-urbanisme :

A. Echanges avec Consorts VIOLLEAU

Monsieur ROY rappelle au conseil municipal que celui-ci a décidé d'acheter les parcelles utilisées actuellement par les jardins familiaux.

Il convient donc de les déménager dans un autre endroit

Aussi, Monsieur ROY informe que la parcelle ZB46 appartenant aux consorts VIOLLEAU conviendrait.

Il propose d'échanger la parcelle communale ZB 28 (15 030 m²) avec la parcelle ZB 46 (22 360 m²). L'échange serait consenti moyennant une soulte de 2 100 € correspondant la différence de surface (7 330 m² x 0.2865 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'échange de terrain avec les consorts VIOLLEAU avec une soulte de 2 100 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents nécessaires.

PRÉCISE que les crédits seront ouverts au budget général

B. Acquisition délaissé à la Benetière

Monsieur ROY informe le Conseil municipal qu'un particulier nous a informé que la voirie communale empiétait sur un domaine privé.

Un bornage a donc été fait.

Afin de régulariser la situation de la voirie communale à La Benetière, il est proposé l'acquisition de 81m² à M et Mme Roger THOMAS pour 1€.

Les frais de bornage et d'acte seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'acquisition des 81m² pour 1€

PREND en charge les frais de bornage et d'acte

AUTORISE Monsieur le Maire, ou le 1^{er} adjoint, à signer l'acte et tous les documents nécessaires.

C. Débat d'Orientations Budgétaires

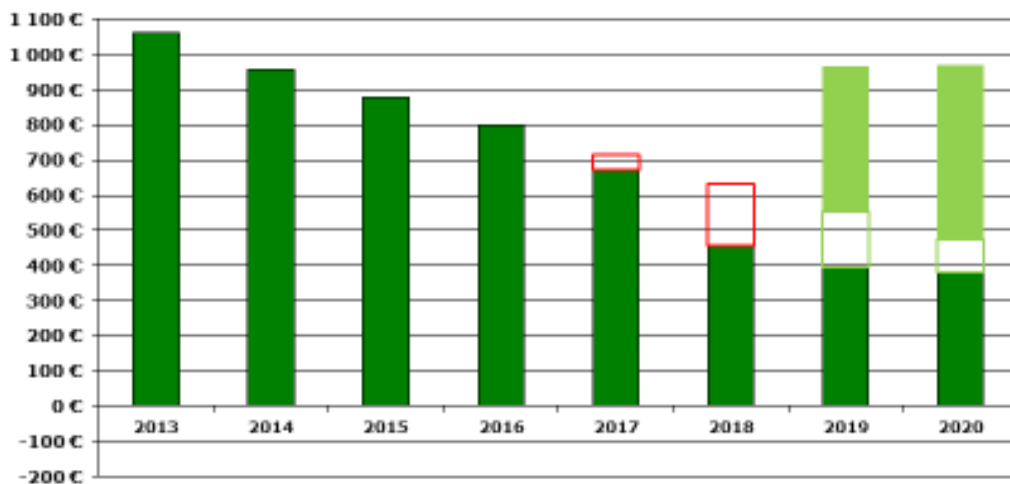
Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas d'obligation de réaliser un rapport d'orientations budgétaires. Toutefois, il souhaite faire un débat d'orientations budgétaires, par la présentation de certaines vues :

1. Endettement



L'endettement

Capital restant dû en K €



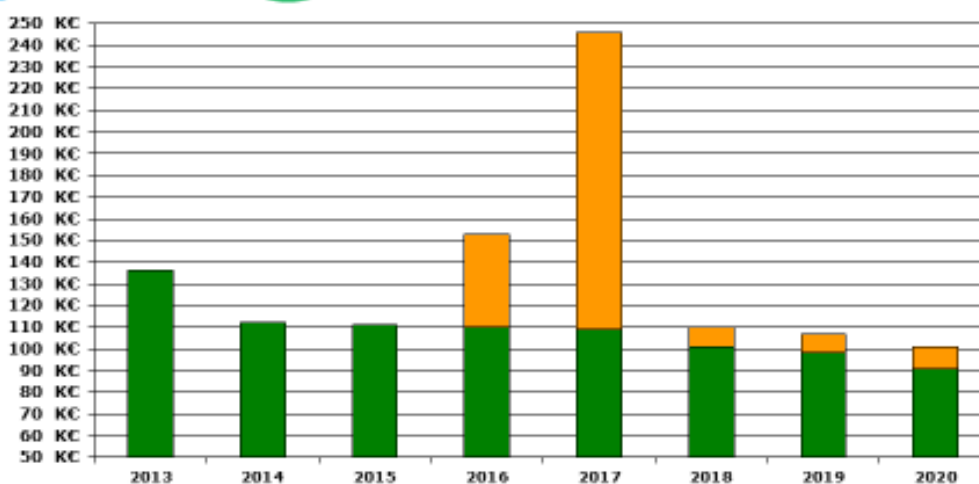
Conseil Municipal – 2 février 2016

Le remboursement des emprunts par anticipation (carrés blancs) permet d'avoir un endettement inférieur à celui du début de mandat, malgré la réalisation d'un emprunt de 600 000 €



L'endettement

Echéance en K €

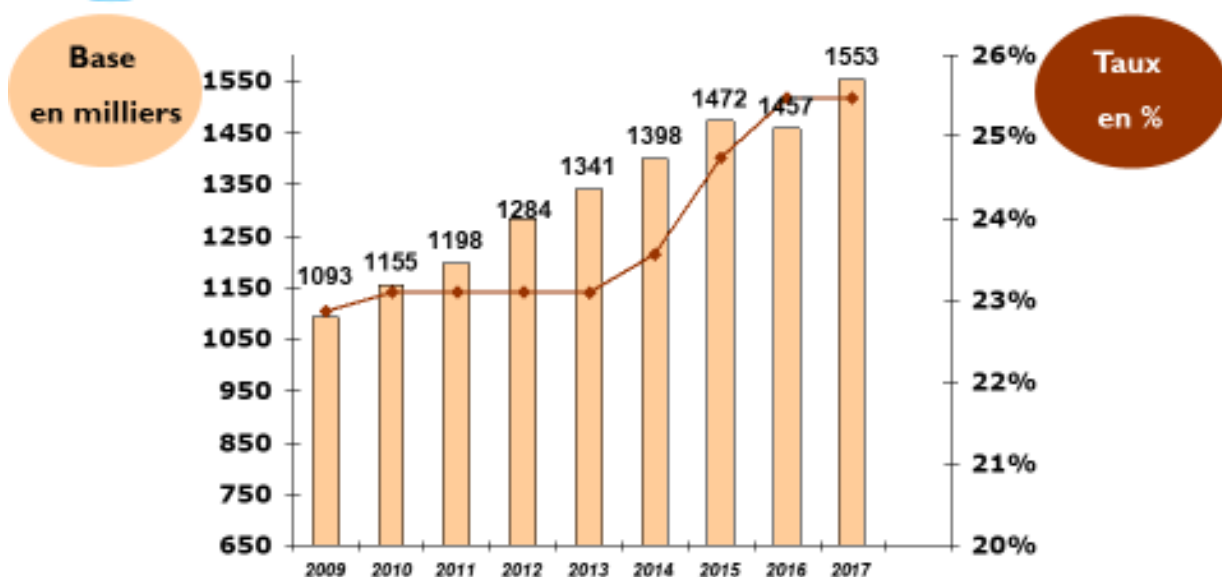


Conseil Municipal – 2 février 2016

2. Fiscalité



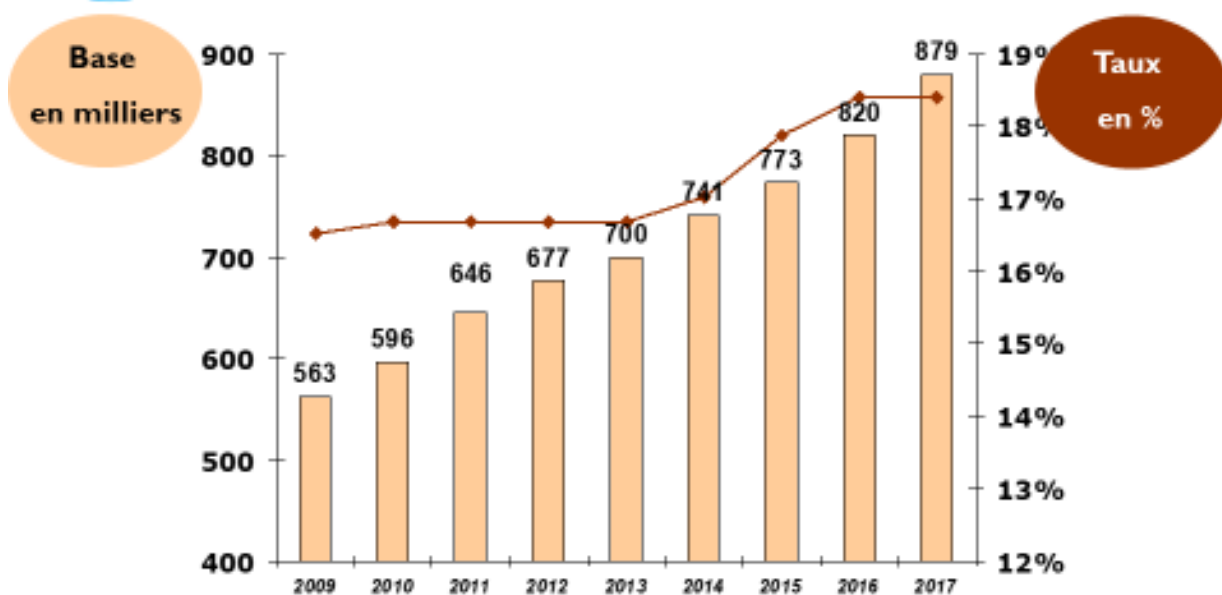
La Fiscalité : Taxe d'habitation



Conseil Municipal – 2 février 2016

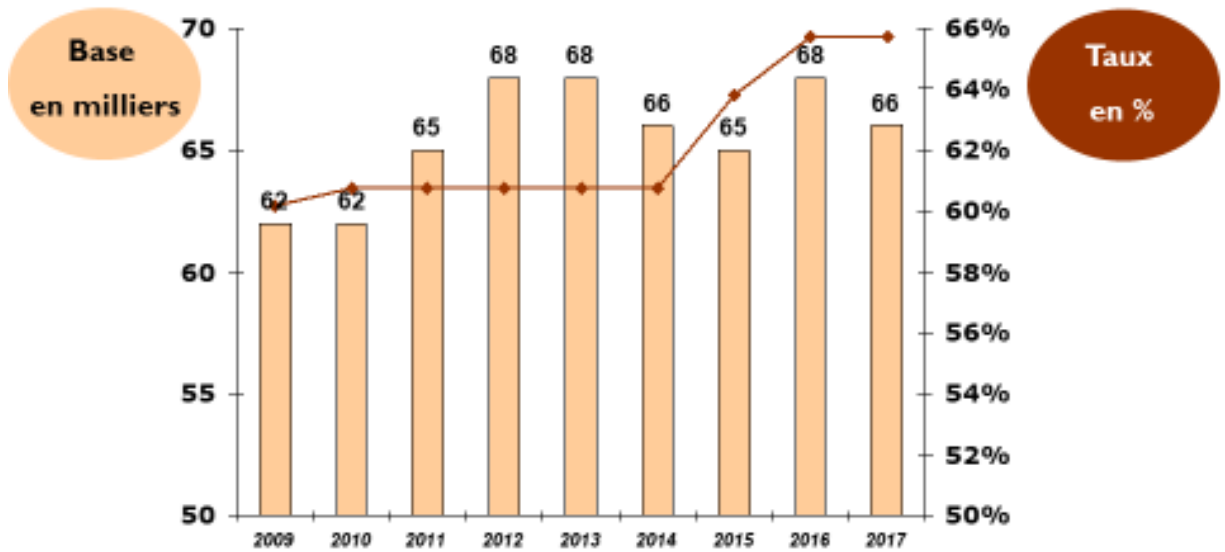


La Fiscalité : taxe foncière bâti



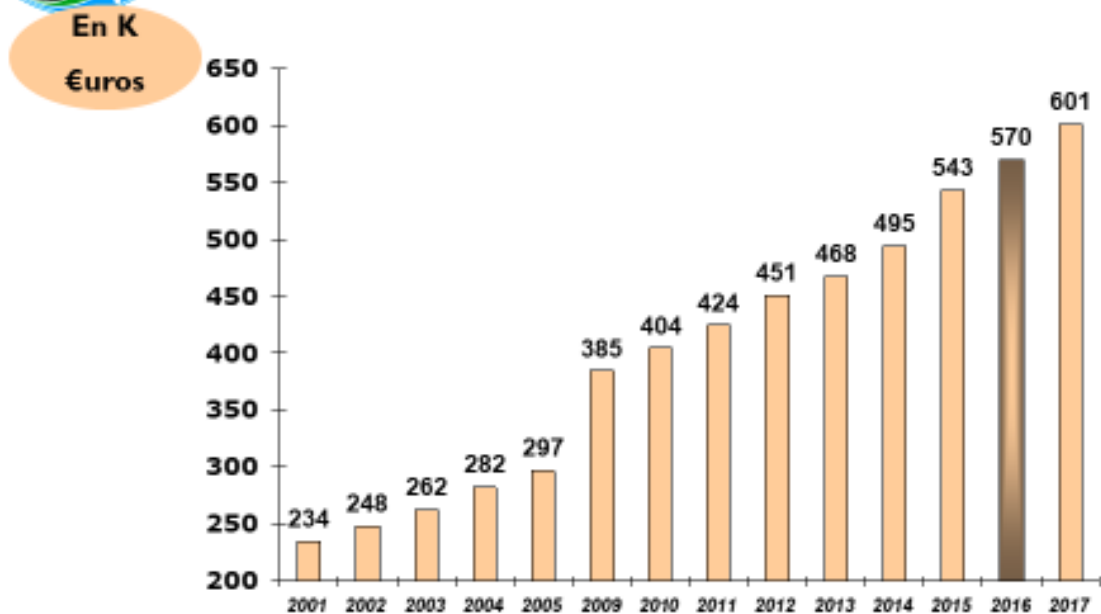
Conseil Municipal – 2 février 2016

La Fiscalité : taxe foncière non bâti



Conseil Municipal – 2 février 2016

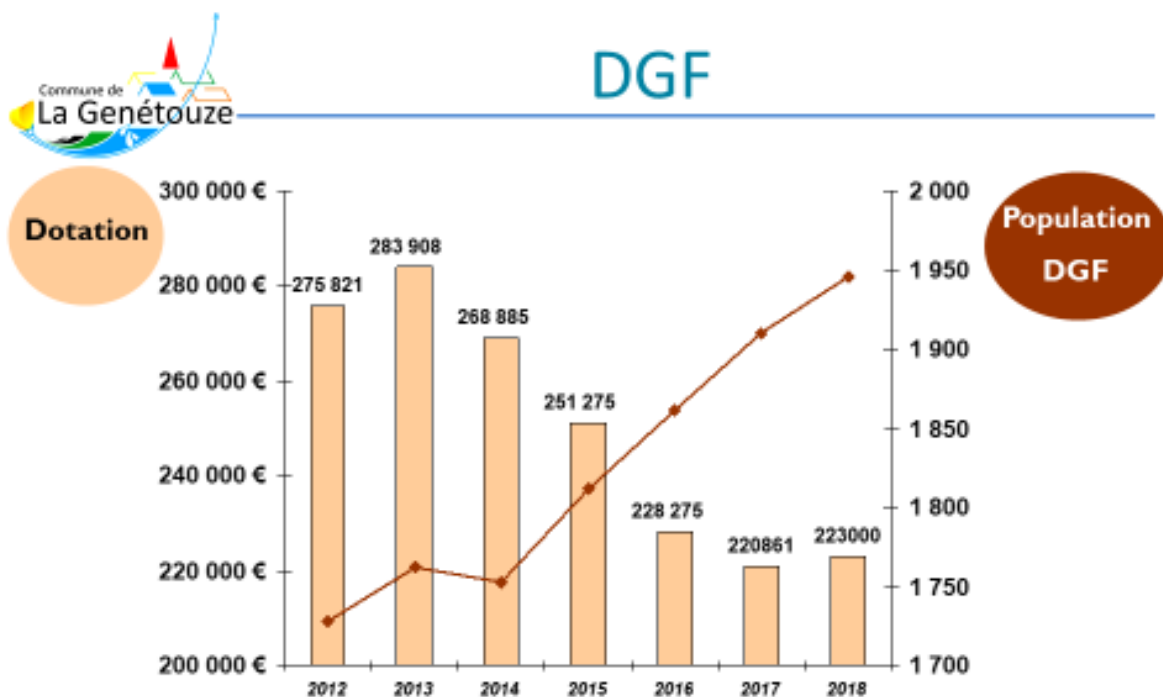
La Fiscalité : les trois taxes



Conseil Municipal – 2 février 2016

La taxe d'habitation représente 50% de la fiscalité des ménages. Au vu de la loi sur l'exonération de la taxe d'habitation, le conseil municipal « perd du pouvoir fiscal »

3. Dotations



Conseil Municipal – 2 février 2016

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement est atténuée par la hausse de la population



	2014	2015	2016	2017
Fonds de concours	120 280,00 €	120 595,00 €	102 937,00 €	72 020,00 €
dotation de solidarité	152 994,00 €	154 767,00 €	30 759,00 €	29 872,00 €
FPIC	35 580,00 €	42 046,00 €	52 769,00 €	49 068,00 €
attribution compensation	8 870,06 €	7 728,00 €	93 793,00 €	93 793,00 €
	319 738,06 €	311 695,00 €	282 274,00 €	246 770,00 €

Conseil Municipal – 13 février 2018

4. Investissements 2014-2018

Avec le foyer rural compris, c'est presque 4 000 000 € d'investissements depuis le début du mandat.

L'investissement du foyer rural utilise toute l'épargne de la commune (réalisée pour ce projet)

Monsieur ROY informe le conseil municipal que la commissions proposera, en mars, de ne pas augmenter les taux d'impositions.

4. ☞ Commission Enfance Jeunesse : Camp d'été - tarifs

Madame RICHARD rappelle au conseil municipal que la commission enfance jeunesse a souhaité mettre en place un camp d'été, d'une semaine, pour les 10 – 14 ans.

Une réunion d'information s'est tenue le 25 janvier 2018

Au vu des préinscriptions, Il va donc être proposé un camp d'été à St Jean de Monts du 16 au 20 juillet 2018 pour les 10 – 14 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le tarif à :

Quotient Familial < 900€ : 155 €

Quotient Familial > 900€ : 180 €

PRECISE qu'un acompte de 60 € sera demandé lors de l'inscription.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce camp.

5. ☞ Commission Patrimoine : Nouveaux lits de roseaux

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil municipal que la création des 4 nouveaux lits de roseaux vont débiter courant mars.

Les travaux vont durer environ 3 mois, pour une plantation des roseaux courant juin.

Ensuite, la réhabilitation des 4 anciens lits interviendra. Mais cela nécessite une coordination entre nouveaux et anciens. De ce fait, la date de réhabilitation n'est pas encore connue.

6. ☞ Commission Communication : Téléthon

Madame MOLLÉ donne le bilan du téléthon 2017 (matin uniquement) :

- 2 404.18 € de récoltés (2 692.70 € en 2016), dont 2 222.18 € ont été reversés (il y a des frais de gestion liés aux exonérations fiscales).

- 1 108 croissants et 1 006 pains au chocolats de distribuer

- 32 personnes à la marche

- 98 douzaines d'huitres vendues

- 104 repas.

-

Le seul bémol est le manque de bénévoles.

7. ☞ Commission Action Sociale

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal que les 2 logements libres du Village de la vallée verte ont été attribués.

Concernant la prévention routière, à destination des seniors, organisée par la communauté de communes, Monsieur COUSSEAU informe que 9 personnes sont inscrites.

8. ☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne

A. Taxe aménagement

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne et ses compétences en matière de développement économique ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-1 et L 331-2 ;

Monsieur le maire rappelle que la taxe d'aménagement, perçue par la commune, est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Elle s'applique aux demandes de permis, y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation, et aux déclarations préalables.

En application de l'article L. 331-2 du code de l'urbanisme, « tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités ».

Considérant que le produit de la taxe d'aménagement a vocation à revenir à celui qui finance l'aménagement, Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le principe du reversement de l'intégralité de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones d'activité économique au profit de la Communauté de Communes Vie et Boulogne dans les conditions fixées par convention jointe à la présente délibération.

Par adoption des motifs exposés par le Maire

Il est proposé au Conseil :

- D'approuver le principe du reversement à compter du 1er janvier 2018 de l'intégralité de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les zones d'activité économique au profit de la Communauté de Communes Vie et Boulogne ;
- D'approuver la convention de reversement jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil

APPROUVE le principe du reversement à compter du 1er janvier 2018 de l'intégralité de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les zones d'activité économique au profit de la Communauté de Communes Vie et Boulogne ;

APPROUVE la convention de reversement jointe à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants

B. Commissions communautaires

1. Economique

Monsieur ROY informe le conseil municipal que la commission économique travaille sur le PLUiH :

- Celle-ci étudie les différentes possibilités d'implantations des futures zones.
- Concernant la répartition entre l'habitat et l'économie, elle ne souhaite pas modifier les proportions actuelles, à savoir : ¼ économie – ¾ habitat

Monsieur ROY précise qu'il y a toujours 30 contacts pour implantation, agrandissements ...

2. Aménagement du territoire

Monsieur ROY informe le conseil que la commission Aménagement du territoire consulte les différentes commissions communautaires dans le cadre de l'élaboration du PLUiH.

Une réunion aura lieu le jeudi 29 mars 2018 sur la présentation des travaux des 5 ateliers « PADD ». Tous les élus communaux de Vie et Boulogne seront invités.

3. Environnement

Monsieur ROUTHIAU fait le compte rendu de la commission environnement :

- Ordures ménagères : baisse de 10% : 6 399 tonnes collectées en 2017 contre 7 110 en 2016.
Cela peut s'expliquer du fait des tris d'emballages, qui augmentent de 15%
- Frelons asiatiques : 150 nids détruits
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :
 - o + 40% pour les vidanges.
 - o Le contrôle des assainissements autonomes est obligatoire. Les personnes qui le refuseront se verront appliquer une pénalité financière.
 - o Le règlement du SPANC va être modifié dans ce sens.

4. Culture

Monsieur le Maire informe le conseil que la soirée des bénévoles s'est déroulée le 8 février à l'historial. Les bénévoles de La Genétouze ont rendu un hommage à Mme JOLLIVET.

5. Habitat

Madame BROSSARD informe le conseil que la commission Habitat a rencontré les 2 cabinets : SOLIHA et HATEIS.

Afin d'informer la population sur les aides, une nouvelle communication va être faite dans les bulletins et lors de la semaine bleue.

C. Bureau communautaire

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du dernier bureau communautaire :

- Rencontre avec M. SCHMITT pour la fiscalité et dotations et leur impact
- Rencontre avec le monde agricole dans le cadre du PLUiH

- Répartition de la DETR : la commune de La Genétouze ne fait pas de demande pour cette année
- Mutualisation : 5 orientations se dessinent

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réunion annuelle des élus aura lieu le lundi 11 juin à l'historial

9. ☞ Points divers

A. Foyer Rural – restaurant scolaire

Monsieur ROY informe le conseil municipal qu'au vu de l'avancée des travaux, des petits ajustements sont à faire.

Afin de ne pas retarder le chantier, des décisions sont prises, mais cela n'implique pas d'importantes dépenses supplémentaires. Si tel devait être le cas, le conseil statuerait

B. Dates à retenir

8 mai : cérémonie à La Genétouze

11 novembre : cérémonie à La Genétouze

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

20 mars
10 avril
15 mai
12 juin
10 juillet
4 septembre
2 octobre
6 novembre
11 décembre